

# Notions de droit civil

## 1. Définition

----- -----
----------------

Il ne faut pas confondre les droits . . . . . avec les droits . . . . .  
qui sont les droits politiques que possède un citoyen (droit de vote – droit d’élire  
ou d’être élu – droit de référendum – droit d’initiative).

- nul ne peut même partiellement renoncer à la jouissance ou à l’exercice des droits civils;
- nul ne peut aliéner sa liberté, ni s’en interdire l’usage dans une mesure contraire aux lois et aux mœurs.

## 2. Jouissance et exercice des droits civils

Toute personne a la . . . . . des droits civils, mais toute  
personne n’en a pas . . . . .

La jouissance permet à chacun de  
bénéficier de certains droits :

-----  
-----  
-----

L’exercice permet à ceux qui l’on :

-----  
-----

Pour avoir l’exercice des droits civils ou la . . . . .  
il faut remplir deux conditions :

-----  
-----

La jouissance et l’exercice des droits civils sont les deux aspects de ce que l’on  
appelle . . . . .

### 3. Les droits des jeunes

dès la naissance . . . . .

dès qu'il va à l'école . . . . .

dès qu'il reçoit de l'argent de poche . . . . .

dès qu'il sait signer et remplir du chèque . . . . .

dès 14 ans . . . . .  
. . . . .

dès 16 ans . . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

dès 17 ans . . . . .  
. . . . .  
. . . . .

dès 18 ans . . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

dès 19 ans . . . . .

Dans une vie, les principaux actes d'Etat Civil sont :

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

#### 4. Qu'est-ce que la personne ?

En droit, la personne est un sujet à qui les lois donnent des facultés, des . . . . . , et imposent des . . . . .

Il y a deux sortes de personnes : les personnes . . . . .  
les personnes . . . . .

Tout être humain a le statut de personne . . . . . et possède la personnalité de sa conception à sa mort.

Une . . . . . est une société ayant une existence propre aux yeux de la loi.

- Sont des personnes morales :
- . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .

#### 5. Caractéristiques de la personne physique

- Toute personne physique a
- . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .
  - . . . . .

Le code donne des protections aux personnes physiques :

- la protection contre . . . . .
- la protection contre . . . . .
  - droit à . . . . .
  - droit à . . . . .
  - droit à . . . . .
  - droit à . . . . .
  - droit à . . . . .
  - droit à . . . . .

#### 6. Différences entre personne physique et personne morale

- Une personne morale a les mêmes droits qu'une personne physique, sauf . . . . .
- Une personne morale est . . . . . dès sa fondation
- Une personne morale a une durée de vie . . . . .
- Une personne morale ne peut pas . . . . .

	Mari	Femme	Enfants
Nom de famille			
Origine			
Chef de famille			
Représentant légal			
Choix du domicile			
Entretien de la famille			
Education des enfants			
Paiement des dettes			